

# **SAGE Creuse : Installation de la Commission locale de l'eau pour une meilleure gestion de la rivière et de ses affluents**

**Le 20 février 2020 à Guéret**

**Dossier de presse**

## SAGE Creuse: Installation de la Commission locale de l'eau pour une meilleure gestion de la rivière et de ses affluents

**Conférence de presse le 20 février 2020, à 12h30  
dans les salons de la Préfecture de la Creuse à Guéret**

**Les 69 membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Creuse sont invités à se réunir pour la première fois le 20 février 2020 à Guéret. Cette première réunion, organisée par la préfecture de la Creuse, marque le lancement de l'élaboration du SAGE Creuse.**

Véritable parlement de l'eau à l'échelon local, la Commission locale de l'eau (CLE) réunit un large panel d'intervenants concernés par les problématiques de l'eau. Cette instance de concertation est chargée de l'élaboration du SAGE, dont le périmètre de plus de 9 500 km<sup>2</sup> (bassin hydrographique) s'étend sur 3 régions et 8 départements. Elle est composée de trois collèges : les élus, les usagers (agriculteurs, industriels, associations...) et les représentants de l'État. La CLE du SAGE Creuse, instituée par l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2020, compte 69 membres dont 36 représentants des élus, 19 représentants des usagers et 14 représentants de l'État.

L'implication de ces nombreux acteurs autour d'un projet commun de gestion de l'eau a été rendue possible grâce à la démarche de mobilisation initiée par l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne en 2015. Un comité de l'eau regroupant les services de l'État, les élus et les usagers de l'ensemble du bassin de la Creuse a notamment été créé pour préparer la mise en place de ce SAGE. Mme Magali DEBATTE, Préfète de la Creuse désignée coordonnatrice, a piloté la procédure administrative d'instruction du SAGE Creuse.

La première réunion de la CLE du 20 février 2020 marque le lancement de l'élaboration du SAGE. Elle sera consacrée à l'organisation du fonctionnement de la CLE et à l'élection de son président. Le mode opératoire d'élaboration du SAGE sera également proposé pour contribuer à une gestion cohérente de l'eau et des milieux aquatiques du bassin de la Creuse.

En effet, le SAGE est un outil de planification qui organise, pour plusieurs années, la gestion et les usages de l'eau sur le bassin versant de la rivière et de ses affluents. C'est un outil particulièrement adapté pour assurer la gestion quantitative de l'eau grâce à la mobilisation de connaissances facilitant la prise de décisions. Son échelle permet également une prise en compte des enjeux liés au changement climatique.

**En savoir plus sur le SAGE Creuse**

<http://www.eptb-vienne.fr/-SAGE-Creuse-.html>

### Conférence de presse

---

**le 20 février 2020, à 12h30 dans les salons de la Préfecture de la Creuse à Guéret**

La réunion de la CLE sera suivie d'une conférence de presse. Les personnes présentes sont :

- Mme Magali DEBATTE, Préfète de la Creuse ;
- Le (La) Président(e) de la Commission locale de l'eau du SAGE Creuse, élu(e) en séance ;
- M. Jérôme ORVAIN, Président de l'EPTB Vienne ;
- M. Stéphane LORIOT, Directeur de l'EPTB Vienne.

## SOMMAIRE

---

QU'EST-CE QUE LE SAGE CREUSE ?.....	4
Qu'est-ce qu'un SAGE ?.....	4
La CLE instance de décision.....	4
Le bassin versant du SAGE Creuse.....	4
HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE D'ÉMERGENCE DU SAGE CREUSE.....	5
2015 – 2016 : Concertation avec les acteurs du bassin.....	5
Avril 2017 à juin 2018 : 4 réunions du comité de l'eau.....	5
Janvier à mai 2019 : Consultation des instances par l'État sur la délimitation du périmètre.....	5
Juillet et septembre 2019 : 2 réunions du comité de l'eau.....	5
Octobre 2019 à janvier 2020 : Consultation par l'État sur la composition de la CLE.....	5
20 février 2020 : installation de la CLE.....	5
POURQUOI UN SAGE CREUSE ?.....	5
CONTACTS PRESSE.....	6
A PROPOS DE L'EPTB VIENNE.....	6
ANNEXE : LES ENJEUX DU BASSIN DE LA CREUSE.....	7

## QU'EST-CE QUE LE SAGE CREUSE ?

### Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification élaboré collectivement par les acteurs de l'eau à l'échelle d'un périmètre hydrographique cohérent.

Il fixe des objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, ainsi que les règles qui doivent permettre de remplir ces objectifs.

Les SAGE ont été créés par la loi sur l'eau de 1992 pour permettre de répondre à une question de développement stratégique des territoires : comment concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau ?

### La CLE instance de décision

Véritable noyau décisionnel, la commission locale de l'eau (CLE) est une instance délibérante qui rassemble les différents représentants des usagers potentiels de l'eau sur un territoire : agriculteurs, entreprises, particuliers, hydroélectriciens... et des élus qui sur chaque territoire concerné ont une compétence particulière dans ce domaine.

**La CLE du SAGE Creuse est composée de 69 membres dont 36 représentants des élus, 19 représentants des usagers et 14 représentants de l'État**

### Le bassin versant du SAGE Creuse

D'une superficie de **9 544 km<sup>2</sup>**, le bassin de la Creuse est l'un des plus grands territoires de SAGE de France.

Il couvre :

- **3 Régions** : Nouvelle Aquitaine (60%), Centre Val de Loire (40%), Auvergne-Rhône-Alpes (à la marge))
- **8 Départements** : Creuse (31%), Indre (32%), Haute-Vienne (17%), Vienne (12%), Indre-et-Loire (8%) et à la marge : Allier, Corrèze et Cher

Il compte :

- **8132 km de cours d'eau**
- **250 000 habitants**

### Localisation du SAGE Creuse



## HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE D'ÉMERGENCE DU SAGE CREUSE

---

La démarche en faveur d'une gestion intégrée de l'eau du bassin de la Creuse a été initiée en 2015 par l'EPTB Vienne. Elle se caractérise par l'association des acteurs du territoire à la construction de ce projet avec notamment la création d'un comité de l'eau composé des acteurs du territoire. Cette démarche se décompose en plusieurs étapes :

### 2015 – 2016 : Concertation avec les acteurs du bassin

- Rencontres bilatérales
- Partage du diagnostic
- Définition des enjeux (*voir en annexe*)
- Organisation des états généraux du 4 juillet 2016 à Lathus St Rémy. Mobilisation de 58 participants (élus, représentants d'association, de chambres consulaires, des services de l'État issus de l'ensemble du bassin de la Creuse)
- Création du comité de l'eau

### Avril 2017 à juin 2018 : 4 réunions du comité de l'eau

- Volonté de mettre en place un SAGE : lancement de l'étude préliminaire à la mise en place d'un ou plusieurs SAGE sur le bassin de la Creuse
- Choix de mettre en place un SAGE sur l'ensemble du bassin

### Janvier à mai 2019 : Consultation des instances par l'État sur la délimitation du périmètre

- Le périmètre du SAGE Creuse a été arrêté le 28 juillet 2019, par les Préfets des départements concernés. (cf annexe)

### Juillet et septembre 2019 : 2 réunions du comité de l'eau

- Bilan de la consultation sur le périmètre
- Scénarios de composition de la CLE

### Octobre 2019 à janvier 2020 : Consultation par l'État sur la composition de la CLE

- 15 janvier 2020 : arrêté de composition de la CLE (cf annexe)

### 20 février 2020 : installation de la CLE

- Lancement de l'élaboration du SAGE

## POURQUOI UN SAGE CREUSE ?

---

L'élaboration d'un SAGE est une démarche qui s'inscrit dans la durée. Elle est composée de différentes étapes :

- la réalisation de l'**état initial** constitue la première étape. Principalement basé sur la collecte et l'analyse de données, cet état des lieux constitue un « état zéro » de la situation de l'eau, des milieux et des usages sur le bassin.
- le **diagnostic** permet de définir les grands enjeux du territoire.
- **la définition de scénarios et de tendances a pour objectif de se projeter dans le futur en estimant les tendances d'évolution des usages, de leurs impacts sur le milieu en tenant compte des actions menées. Différents scénarios sont élaborés.**
- une stratégie du SAGE est ensuite constituée pour répondre aux enjeux identifiés.
- à partir de cette stratégie, les documents constitutifs du SAGE sont rédigés :
  - le Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau (PAGD) ;
  - le règlement.

L'objectif est de mettre en place des plans de gestion territorialisés de la ressource en eau afin de préserver les différents équilibres. Il s'agit aussi, à partir de la connaissance des masses d'eau et le cas échéant, de la reconnaissance de l'état structurellement déficitaire du bassin, de pouvoir déclencher les dispositifs d'aide par l'agence de l'eau, pour permettre aux territoires de faire les choix stratégiques face au changement climatique et aux périodes de sécheresse.

## CONTACTS PRESSE

### EPTB Vienne

Anne-Charlotte JEAN  
Chargée de communication  
[ac.jean@eptb-vienne.fr](mailto:ac.jean@eptb-vienne.fr)  
05 55 02 02 51

Vincent BERTHELOT  
Chargé de mission SAGE Creuse  
[v.berthelot@eptb-vienne.fr](mailto:v.berthelot@eptb-vienne.fr)  
05 55 02 02 52

### Préfecture de la Creuse

Maimouna DIALLO  
Responsable communication  
[maimouna.diallo@creuse.gouv.fr](mailto:maimouna.diallo@creuse.gouv.fr)  
05 55 51 58 95

## A PROPOS DE L'EPTB VIENNE

Basé à Limoges, l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne intervient dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin de la Vienne (21 160 km<sup>2</sup>). Il possède également une antenne à Poitiers.

Il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil pour faciliter l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau dans la gestion de l'eau.

Sur le plan statutaire, l'EPTB Vienne, est un syndicat mixte ouvert créé en 2007, composé des régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, des départements de la Vienne, de la Charente et de l'Indre-et-Loire, des communautés urbaines de Grand Poitiers et de Limoges Métropole et de la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut.

Territoire d'intervention de l'EPTB Vienne : le bassin de la Vienne



### Contact :



EPTB Vienne  
18 rue Soyouz  
Parc Ester Tecnopole  
87068 LIMOGES Cedex  
Tel : 05 55 06 39 42  
[www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr)

### Qualité

- Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau (pollution diffuses, radionucléides...).
- Diagnostiquer la thématique assainissement et les éventuelles autres causes pouvant expliquer la dégradation du paramètre « matières organiques oxydables ».
- Développer des actions en faveur de la réduction des pollutions diffuses et du traitement de la problématique « eutrophisation » : intégration dans les contrats territoriaux, mise en place de Mesures Agro-Environnementales, sensibilisation...

### Quantité

- Favoriser une gestion quantitative équilibrée entre les besoins et la disponibilité de la ressource en eau sur le territoire dans un contexte de changement climatique et remédier aux tensions sur l'approvisionnement en eau observés localement.
- Mieux comprendre le fonctionnement des nappes et rivières à l'échelle d'entités hydrographiquement cohérentes et agir sur les causes d'étiages sévères.
- Améliorer la connaissance sur le volume prélevé pour l'abreuvement du bétail ainsi que sur les zones humides (leur état, leurs fonctionnalités) et si besoin les restaurer.
- Sensibiliser sur les risques d'inondation et les diminuer dans les zones à enjeu.

### Milieus

- Préserver les cours d'eau et les milieux humides en bon état et restaurer les milieux dégradés afin de conserver ou de rétablir leur fonctionnalité.
- Promouvoir les cours d'eau, milieux aquatiques et espèces emblématiques comme vecteurs d'attractivité du territoire.
- Favoriser une démarche concertée pour traiter des problématiques complexes : gestion des grands barrages, des zones humides et des étangs, rétablissement de la continuité écologique, encadrement des pratiques agricoles, sylvicoles...
- Pérenniser les populations de poissons grands migrateurs ou favoriser leur retour.
- Améliorer les connaissances sur les zones humides, le maintien ou le changement des pratiques agricoles, l'impact de la sylviculture...

### Organisation du territoire

- Accompagner dès à présent les acteurs pour mettre en place la réforme territoriale en privilégiant une approche à l'échelle des sous-bassins versants.
- S'appuyer sur la réforme territoriale pour optimiser l'organisation de la maîtrise d'ouvrage autour de la gestion de l'eau et pour doter tout le territoire en outils de gestion des milieux aquatiques.
- Favoriser la mise en place d'une gestion intégrée et plurithématique de l'eau sur le bassin de la Creuse.